



Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT # 432-2023

Avis de promulgation relative au règlement :

RÈGLEMENT # 432-2023 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION, DE TARIFICATION ET DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023

Le conseil municipal a adopté le règlement # 432-2023 nommé ci-dessus lors de l'assemblée extraordinaire du 7 février 2023.

Le règlement est à la disposition des citoyens pour consultation à la mairie, sous rendez-vous, ainsi que sur le site Web de la municipalité à www.ileauxnoix.com/fr/citoyen/reglement.html.

Donné à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ce neuvième jour de février 2023.

Édith Létourneau

Édith Létourneau
Directrice générale et greffière-trésorière